



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CORNIC (Sylvain), « Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, *Comédies*, QUINAULT (Philippe), p. 39-44

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09561-3.p.0039](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09561-3.p.0039)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2019. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte des *Rivales* est aujourd’hui connu par deux sources :

- LES RIVALLES [*sic*], en tête d’un recueil factice dont la Trinity College Library de Dublin possède l’unique exemplaire connu : OEUVRES / DE M^r QUINAULT. / I. PARTIE. / [fleuron] / A PARIS, / Chez GVILLAVME DE LVYNE, Libraire- / Iuré, au Palais, dans la Salle des / Merciers, à la Iustice. / [filet] / M. DC. LIX. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.
Format : in-12 par demi-feuille, feuilleton dehors + in-12 par demi-feuille. Pagination : [12], 83, [1]. Exemplaire consulté : Dublin, Trinity College Library, OLS B-6-683 (1)¹.
- LES RIVALLES, / COMEDIE. / [fleuron] / Imprimée A ROUEN, Et se vend / A PARIS, / Chez GVILLAVME DE LUYNE, Libraire- / Iuré, / dans la Salle des Merciers, à la Iustice. / [filet] / M. DC. LXI. / AVEC PRIVILEGE DV ROY.
Format : in-12 par demi-feuille. Pagination : [8], 88. Exemplaires consultés : B.n.F. Yf.4844, Yf.7619 et Rés.Yf.3120.

La première source constitue vraisemblablement l’édition originale des *Rivales*, imprimée en 1655 (le privilège du 16 juillet 1655, accordé à Guillaume de Luyne, est enregistré sur le Livre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris le 20 juillet ; l’achevé d’imprimer est daté du 1^{er} août). Elle est la première parue du vivant de l’auteur et la seule comportant sa dédicace au marquis de Saucourt. Le feuillet de titre

1 Édition retrouvée par J. Geoffrey Aspin, qui en a reproduit la dédicace et le privilège dans son mémoire de maîtrise (inédit) : *A Study of the Plays of Quinault from 1653 to 1670*, University of Manchester, 1970 (l’analyse comparée des deux éditions des *Rivales* est résumée dans son court article : « The unrecorded original edition of Quinault’s first play », *French Studies*, 25, 1971, p. 10-14); Étienne Gros n’a eu accès, lui, qu’à l’édition révisée de 1661.

annonçant la première partie des *Œuvres* et portant la date de 1659 est en réalité un carton, dont la mise en place a dû entraîner la disparition du feuillet de titre de la pièce originale (la gravure de François Chauveau, qui représente la scène 5 de l'acte V, est en revanche conservée²). Les trois autres pièces du recueil sont celles qui ont été éditées en 1655 et 1656 : *Les Coups de l'Amour et de la Fortune*, *L'Amant indiscret ou le Maître étourdi* et *La Généreuse Ingratitude*. On peut supposer qu'il a existé un second tome recueillant les quatre pièces éditées en 1657 et 1658 : *La Comédie sans comédie*, *Le Fantôme amoureux*, *Amalasonte* et *Le Feint Alcibiade*.

L'impression de 1655 a été réalisée par deux ateliers parisiens différents : la première feuille (pages 1 à 24), par Arnould Cotinet, rue des Carmes, et les autres feuilles (cahier liminaire et pages 25 à 84) par Jean Hénault, rue Saint-Jacques. La distribution du travail entre les deux ateliers a provoqué des perturbations dans la fabrication, repérables aux anomalies dans les signatures des cahiers. La qualité d'ensemble est médiocre : les lignes souvent dansantes, l'encrage parfois moyen et les coquilles assez fréquentes témoignent d'un travail accompli rapidement, sans perfectionnisme. Le partage de la composition a sans doute eu des effets, aussi, sur la ponctuation : l'atelier de Cotinet ayant ses propres habitudes, il est possible que la première feuille (p. 1-24), où la ponctuation est globalement plus soignée et plus dense (davantage de virgules à l'intérieur des vers, par exemple), n'ait pas fait l'objet du même traitement que le reste. L'atelier d'Hénault accueillait beaucoup de personnel, en particulier des apprentis, et le travail y était plus relâché : cela peut expliquer les erreurs dans les titres-courants, ou encore l'étonnante absence de la mention de durée du privilège, probablement due à l'oubli de quelques lignes par le compositeur typographique³.

L'édition de 1661 ne porte pas de nom d'auteur sur la page de titre et ne reprend ni le frontispice gravé, ni la dédicace ; mais elle reproduit l'extrait du privilège de 1655 (en modifiant l'achevé d'imprimer et en indiquant le nom du nouvel imprimeur, le Rouennais Laurens Maurry).

2 Voir v. 1599-1606. Devant l'hôtellerie de Castelblanc – dont on distingue très bien l'enseigne – Philidie et Isabelle, travesties en hommes, présentent chacune à Alonce la promesse de mariage qu'il leur a imprudemment écrite.

3 Qu'Alain Riffaud soit remercié pour ces précieuses observations (on renvoie le lecteur à son indispensable *Répertoire du théâtre français imprimé entre 1630-1660*, Genève, Droz, collection « Travaux du Grand siècle », 2009).

Plus soignée, elle présente d'importantes variantes par rapport à l'édition de 1655, témoignages d'un ample travail de révision effectué par Quinault.

L'éditeur des *Rivales* est donc confronté à un dilemme : retenir comme texte de référence l'édition de 1661, significativement révisée par l'auteur, ou bien celle de 1655, manifestement plus proche du texte joué à la création, plus longue et plus audacieuse. Le parti retenu a été de donner le texte de 1661 (précédé de son privilège), mais en lui adjoignant la dédicace au marquis de Saucourt ainsi que toutes les variantes de l'édition de 1655, regroupées en annexe, afin que le lecteur puisse en goûter la verdeur.

Le texte a été toiletté conformément aux principes de la collection⁴. En ce qui concerne la ponctuation, on observe dans les deux impressions des *Rivales* une surreprésentation de la virgule, notamment en fin de vers, où les compositeurs typographiques l'utilisent de manière assez indiscriminée, sans souci de séparer en phrases distinctes les grandes unités de sens. Pour clarifier l'enchaînement des idées, il a été jugé opportun de remplacer un assez grand nombre de virgules par un autre signe de ponctuation (le plus souvent un point). À l'inverse, l'exclamation est sous-ponctuée : on l'a restituée partout où son absence pouvait laisser perplexe le lecteur d'aujourd'hui.

Voici le détail des changements de ponctuation opérés :

Remplacement de la virgule par :

- un point : vers 10, 24, 30, 32, 33, 49, 70, 92, 102, 106, 116, 136, 140, 148, 150, 168, 177, 181, 184, 186, 202, 203 (à la fin du vers), 204, 216, 233 (à la fin du vers) 240, 244, 262, 265, 266 (à la césure), 274, 278, 281, 283, 284, 301, 321, 323, 334, 340, 350, 358, 364, 366, 381 431, 433, 469, 472, 476, 478, 482, 483, 484, 488, 490, 491, 499, 506, 524, 528, 536, 544, 546, 549, 550, 554, 556, 558, 564, 578, 580, 586, 591, 598, 600, 604, 611, 614, 616, 624, 630, 640, 641, 652, 655, 659, 662, 675, 677, 683, 691, 708, 714, 716, 724 (à la fin du vers), 728, 741, 742, 765, 769, 770, 777, 778, 782, 789, 792, 795, 806, 809, 810, 812, 814, 815, 816, 821, 822, 830, 832, 834, 836, 847, 848, 854, 856, 868, 874, 877, 881, 882, 885 (second hémistiche), 886, 889, 890, 904, 905, 908, 916, 926, 931, 932, 938, 939, 961, 962, 968, 970, 973, 974, 975, 976 (second

4 Voir les Principes d'édition, p. 17.

hémistiche), 978, 979, 982, 984, 989, 990, 992, 996, 998, 1005, 1006, 1010, 1017, 1018, 1019, 1023, 1024, 1026, 1032, 1055, 1059, 1061 (à la fin du vers), 1065, 1070, 1090, 1095, 1096, 1112, 1114, 1117, 1127, 1129, 1131, 1140, 1142, 1152, 1178, 1182, 1190, 1196, 1220, 1221, 1234, 1238, 1246, 1250, 1252, 1260, 1262, 1263, 1264, 1284, 1285, 1296, 1309, 1324, 1338, 1349, 1366, 1388, 1390, 1397, 1402, 1405, 1406, 1409, 1410, 1411, 1424, 1425, 1439, 1443, 1445, 1446, 1447, 1450, 1453, 1454, 1464, 1467, 1472 (à la fin du vers), 1479, 1481, 1492, 1495, 1496, 1497, 1502, 1503, 1504, 1512, 1514, 1522, 1523, 1524, 1526, 1527, 1537, 1539 (après « Madame » et « ravissante »), 1542, 1550, 1553, 1556, 1561, 1563, 1564, 1565, 1566, 1570, 1579, 1580, 1581, 1587, 1589, 1595, 1596, 1611, 1612, 1616, 1622, 1627, 1628 (à la fin du vers), 1629, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1644, 1646, 1650, 1652, 1654, 1655, 1661, 1666, 1667, 1672, 1674, 1678, 1680, 1681, 1688, 1689 ;

- un point d'interrogation : vers 227, 279, 495, 612, 636, 656, 760, 824, 898, 1054, 1536, 1545 (à la césure), 1614, 1677 ;
- un point d'exclamation : 767 (après « Fille ») ;
- un deux-points : vers 39, 335, 502, 665 ;
- un point-virgule : vers 46, 143, 607, 784, 1597, 1682, 1683, 1684, 1685 ;
- des points de suspension : vers 259, 846.

Remplacement du point par :

- une virgule : vers 78 ;
- un point d'interrogation : vers 322 (sur le modèle du vers 317), 548, 1535.

Remplacement du point-virgule par :

- une virgule : fin du vers 248 ;
- un point d'interrogation : vers 540, 1045.
- des points de suspension : vers 870.

Remplacement du deux-points par :

- un point : vers 36, 53, 249, 256, 649, 736 ;
- un point-virgule : vers 94, 398, 697 ;
- un point d'interrogation : vers 1193 (à la césure).

Remplacement du point d'exclamation par :

- une virgule : vers 291 ;
- un point d'interrogation : vers 292, 958 (à la césure).

Remplacement du point d'interrogation par un point d'exclamation : vers 115.

Ajout d'une virgule :

- à la césure : vers 99, 107, 147, 163, 197, 201, 230, 287, 301, 350, 390, 403, 476, 565, 566, 617, 641, 748, 754, 758, 760, 803, 830, 1065, 1069, 1094, 1157, 1203, 1287, 1325, 1335, 1455, 1466, 1519, 1631 ;
- en fin de vers : vers 201, 753, 837, 847, 1273, 1323 ;
- autres ajouts de virgules : vers 53 (après « Madame »), 55 (après « Philipin »), 237 (après « Monsieur »), 250 (après « quoi »), 353 (après « De grâce »), 497 (pour encadrer l'incise « dis-tu »), 569 (après « ah »), 741 (après « Quoi donc »), 765 (après « Amour »), 777 (après « De grâce »), 829 (après « Alonce »), 1085 (pour séparer « Le pâté » et « le jambon »), 1405 (après « ah »), 1470 (après chaque « non »), 1037 (après « Bonhomme »), 1425 (avant et après « puisqu'il vous plaît »), 1610 (après « Écoute »).

Suppression de virgules : vers 101 (à la fin du vers), 132 (à la césure), 210 (id.), 286 (id.), 302 (id.), 330 (id.), 375 (après « retards »), 413 (à la césure), 429 (à la fin du vers), 459 (id.), 499 (après « Monsieur »), 519 (à la fin du vers), 545 (id.), 613 (id.), 743 (à la césure), 745 (à la fin du vers), 783 (id.), 795 (id.), 854 (après « L'ingrat »), 865 (à la fin du vers), 981 (id.).

Restitution d'un point d'exclamation pour mieux souligner la modalité exclamative : vers 31 (au lieu d'un point-virgule), 66 (au lieu d'une virgule), 144 (au lieu d'un point), 178 (au lieu d'une virgule), 279 (au lieu d'un point d'interrogation), 292 (au lieu d'un deux-points), 337 (au lieu d'une virgule), 455 (au lieu d'une virgule), 509 (au lieu d'une virgule), 510 (au lieu d'un point), 511 (après « femme », au lieu d'un point d'interrogation), 513 (au lieu d'un point d'interrogation), 517 (au lieu d'un point d'interrogation), 526 (au lieu d'une virgule), 534 (au lieu d'une virgule), 611 (au lieu d'une virgule), 619 (au lieu d'une virgule), 622 (au lieu d'une virgule), 680 (au lieu d'une virgule), 767 (au lieu d'une virgule), 1001 (au lieu d'une virgule), 1077 (à la césure, au lieu d'une virgule), 1085 (à la césure, au lieu d'un point), 1134 (à la fin du

vers, au lieu d'une virgule), 1156 (au lieu d'une virgule), 1493 (au lieu d'une virgule), 1510 (au lieu d'une virgule), 1670 (au lieu d'un point).

Par ailleurs, les occurrences suivantes ont été corrigées : « la » (v. 65), « méchant » (v. 297), « mettraient » (v. 558) et « jusques » (v. 1406). Au vers 1529, on a mis une majuscule à « dieux » pour harmoniser avec le reste du texte. Au vers 341, « aviendra » a été modernisé en « adviendra ».

Les abréviations des titres d'honneur devant les prénoms espagnols ont été systématiquement développées (« Dom Fernand » pour « D. Fernand »).